

PROCES VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 8 février 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 03/02/2022

Présents : 8
Pouvoir(s) : 1

L'an deux mille vingt-deux, le huit février, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Cabrerolles, sur convocation de Madame le Maire, se sont réunis en salle du Conseil, Mairie de Cabrerolles, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Séverine SAUR, Maire.

Présents : Mesdames JAMME Emmanuelle, PALAU Geneviève, SAUR Séverine.
Messieurs ANDRIEU Olivier, BONTEMPS Olivier, COSTE Christian, MARTIN Yannick, SEYDOUX Julien.

Absents : Madame DEROUICH Ameni.
Monsieur BARRAL Florent.
Monsieur RUBERT Laurent pouvoir à Madame SAUR Séverine.

Madame le Maire accueille les membres du conseil, constate que le quorum est atteint et déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

Geneviève PALAU est désignée secrétaire de séance. ***

1°) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 10 janvier 2022

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'UNANIMITÉ.

2° Délibérations

- **2022-003D 8000 arbres – Campagne 2022.**

Le Département de l'Hérault est engagé depuis plusieurs années en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, dans une ambition de résilience des territoires face au changement climatique.

Entre autres actions caractéristiques de cet engagement, la collectivité a lancé depuis l'opération « **8000 arbres par an pour l'Hérault** », visant à faire don d'arbres aux communes pour les promouvoir dans l'espace public en insufflant une prise de conscience collective.

Les arbres disposent de vertus multiples liées à :

- la qualité paysagère et esthétique qui favorisent le bien être ;
- leurs facultés de résorption des îlots de chaleur dans un contexte urbain en réintroduisant le végétal dans les aménagements urbains ;
- la réduction du CO2 dans l'atmosphère par photosynthèse ;
- la capacité à absorber les polluants atmosphériques (COV, particules fines).
- l'abritement de la biodiversité.

Les principes de cette opération sont les suivants :

- les sites retenus peuvent être multiples : une aire de jeux, un boulodrome, un espace public, une esplanade, une cour d'école ...

- les arbres sont choisis dans un panel de **trente-quatre essences adaptées aux territoires** (littoral, plaine, piémont, montagne...). Ils sont d'une taille significative (circonférence du tronc entre 8 et 14 cm) ;
- ils présentent un caractère mellifère propice aux abeilles ;
- le Département assure l'achat et la livraison ;
- la commune prend en charge les plantations soit en régie, soit avec des associations, des écoles, des collèges ou tout autre partenaire ;
- des mesures d'accompagnement seront proposées par **le Département et le CAUE de l'Hérault** pour assurer le succès de la plantation (fourniture d'un guide relatif aux techniques de plantations : période de plantations, caractéristiques des fosses, du tuteurage / haubanage, suivi d'arrosage, etc. et actions de formation).

Ces plantations ayant vocation à être affectées à l'usage du public ou à un service public communal (écoles maternelles et élémentaires, voies communales, aires de jeux, places publiques, autres espaces publics communaux), celles-ci seront cédées à la Commune à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

A cet effet, la commune, à réception des sujets, sera responsable de leur entretien, et contribuera à la réussite de l'opération par la qualité et le suivi des prestations liées à la prise de la végétation.

En conséquence, après avoir ouï l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** la cession à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques d'un total de **60 arbres**, décomposé comme suit :
 - o **30 Abricotiers rouges du Roussillon ;**
 - o **29 Cerisiers ;**
 - o **1 Micocoulier de Provence ;**
- **DECIDE** d'affecter ces plantations à l'espace public communal suivant : **Jardin des Schistes ;**
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune tous les actes relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

M. BONTEMPS demande qu'une zone d'ombre soit installée à l'arboretum.

Il est aussi envisagé d'implanter des arbres sur les chemins communaux et de demander si des habitants seraient bénévoles à cette opération.

3°) Divers

a) Moulins de Lenthéric.

M. ANDRIEU informe le conseil sur l'avancement des travaux.

Le lot Pierres Sèches sera terminé la semaine prochaine. La ferronnerie est en cours et le toit pivotant du moulin à vent sera installé courant mars.

M. Marc DOMBRE, formateur et vice-président des Artisans Bâtisseurs en Pierres Sèches est venu sur place saluer l'engagement de la commune pour ce projet. Il est à noter qu'une micro carrière à proximité dont sont issues les matériaux en fait un site pilote en France.

Madame le Maire signale que les habitants de la commune sont satisfaits du travail réalisé.

M. ANDRIEU dit qu'une dynamique s'est installée autour de cette restauration.

Mme JAMME dit qu'elle va chercher des livres sur l'histoire des moulins.

M. ANDRIEU rappelle que, si le travail réalisé est d'aussi bonne qualité, c'est en partie grâce au courrier signé par tout le conseil municipal au début du projet, souhaitant vivement que des artisans qualifiés soient retenus.

b) Cabriothèque.

Mme JAMME informe le conseil que la médiathèque a beaucoup de succès et fonctionne parfaitement malgré l'exiguïté des lieux, problème qui sera résolu lors de la réalisation de l'espace Cabriothèque, travaux qui doivent démarrer cette année.

Déjà deux ateliers créatifs ont été réalisés et une animation « Eveil musical » est prévue le mardi 22 mars à la salle des Rencontres, organisée par la Médiathèque Départementale.

La médiathèque a déjà obtenu une centaine d'adhésions et l'activité est surtout importante le vendredi soir et le samedi.

Madame le Maire dit un grand merci à toute l'équipe de bénévoles et informe le conseil qu'une réunion avec Mme BEL, architecte, est prévue le mercredi 9 février à la mairie afin de présenter l'avant-projet.

Mme JAMME rappelle que la cabriothèque n'est pas une association mais un service public municipal.

Elle dit aussi que la « Nuit de la lecture » a été un succès avec l'exposition sur les lettres d'amour et la présentation du roman de Mme Chantal FERRIER.

Il est à noter aussi la participation du Relais des Assistantes Maternelles.

c) Niche sécurisée : calice et patène.

Mme PALAU informe le conseil de la restauration du calice et de la patène, objets classés, par Mme NICOT, responsable de l'atelier de restauration « Moïra Conservation » situé au musée de l'Ephèbe au Cap d'Agde. Elle se propose pour faire un compte-rendu historique des objets.

Le reste des travaux, la niche sécurisée et la restauration des lustres, est en cours.

d) Prévision step la Liquière.

Madame le Maire fait part au conseil de sa rencontre avec M. GARCIA, responsable du service Assainissement à la communauté de communes. La station d'épuration de la Liquière est aujourd'hui obsolète car sous-dimensionnée. Un projet de construction d'une nouvelle station est en cours.

Madame le Maire rapporte également la visite de M. GARCIA sur le terrain de M. ROQUE à Cabrerolles.

A l'origine, des travaux d'installation d'un réseau d'assainissement avaient été réalisés par la commune pour raccorder toutes les habitations situées au lieu-dit « Le Bouis » en prévision d'un échange de terrain avec la commune. Or, en cas de problème, ces canalisations sont inaccessibles depuis le domaine public.

Il faudrait donc, d'après M. GARCIA, que M. ROQUE veuille bien rajouter dans cet échange une autre partie de son terrain qui permettrait à la CCAM de pouvoir accéder aux canalisations depuis la route départementale, sans passer par le domaine privé.

4*) Questions diverses

Madame le Maire informe le conseil que la **Gendarmerie** de Murviel-les-Béziers va procéder à une permanence mensuelle en mairie afin d'être au plus près et à l'écoute des habitants.

La première permanence est prévue le vendredi 25 février entre 10h et 12h.

Madame le Maire fait part de la fin d'activité de SOLANID à la fin de l'année scolaire dans le cadre du contrat de fourniture de repas pour la **cantine**.

Il est prévu une consultation commune avec 8 autres collectivités de la CCAM afin de trouver un nouveau prestataire pour la rentrée de septembre.

Cette consultation devra mettre l'accent sur une flexibilité des commandes de repas et sur leur qualité.

M. ANDRIEU explique au conseil que l'agent technique a été très peu présent depuis le début de l'année du fait d'arrêts maladie. En outre, une demande a été faite auprès de la CCAM afin de réduire de moitié le nombre d'heures de sollicitation des services techniques. Cette économie permettrait d'embaucher un nouveau **contrat aidé**, à 20h hebdomadaires, qui viendrait en complément de l'agent technique communal. La procédure est en cours.

M. MARTIN signale deux **chiens** errants sur la commune, potentiellement dangereux. Les propriétaires étant identifiés, ceux-ci vont être contactés.

Madame le Maire rappelle que nous avons un contrat avec la CCAM pour l'intervention d'une fourrière animale.

M. ANDRIEU informe le conseil que, dans la continuité de la fin de la première tranche de travaux des moulins de Lenthéric, une manifestation aura lieu le **4 juin** sur le site.

Mme Karyn ORENCO, chargée de mission « Inventaire Pays d'Art » au Pays Haut Languedoc et Vignobles, en particulier sur les ouvrages hydrauliques, a été sollicitée afin de donner une conférence et a donné un accord de principe.

A cette occasion, il y aura des marchés, des associations, un théâtre et de la musique. La route départementale sera fermée pour permettre l'installation des exposants.

Cette manifestation sera financée par la commune, la communauté de communes et le CCAS.

Le prochain **conseil** est fixé au jeudi 10 mars à 18h.

Fin de la séance à 20h15.